

Pierre-François GUIOT

Pierre-François GUIOT est né à Onnaing le 23 décembre 1728. Ayant suivi le Séminaire dans l'ordre des Récollets, il est ordonné prêtre en 1752 sous le nom de Père LANDELIN. Successivement Récollet de Barbençon, d'Avesnes, Douai et Lille, il est nommé Provincial à Saint-André en 1782. (7)

Le 14 juin 1791, il quitte le Couvent de Lille pour aller à la maison de Vaucelles où il séjourne jusqu'au 20 décembre de la même année. Il revient dans sa communauté de Lille et, comme la plupart des prêtres, refuse de prêter serment à la Constitution et émigre en Belgique. A Binche, il reprend l'habit des Récollets et séjourne ensuite à Nivelles.

En août 1793, il rentre à Onnaing, suite à l'invasion autrichienne. Mais la Jointe (8) lui refuse sa réintégration, de même qu'à ses confrères, sous prétexte que le Couvent de Lille n'est pas sous domination autrichienne.

Il reste donc à Onnaing où il loge chez des parents ; il aide le vicaire Jacques-Joseph MABILLE, revenu deux mois plus tôt, à régulariser les situations confuses laissées par le séjour des prêtres constitutionnels.

En particulier, Pierre-François GUIOT assume tous les baptêmes dont il signe les actes sur les registres au nom de « F. LANDELIN-GUIOT, Récollet par commission ».



Mais après la capitulation de Valenciennes le 27 août 1794 et l'arrivée des Représentants du Peuple, la chasse aux prêtres s'intensifie. La religion est interdite, comme toute cérémonie à caractère religieux. Les prêtres sont sommés de déclarer qu'ils renoncent à leur qualité. Les fêtes chrétiennes disparaissent des calendriers, les emblèmes religieux ne peuvent plus orner les édifices, le repos du dimanche est remplacé par le repos obligatoire du dixième jour de chaque décade, etc... (9)

Pierre-François GUIOT, voyant la chasse aux émigrés et apprenant l'arrestation et l'incarcération du vicaire d'Onnaing Jacques-Joseph MABILLE, décide alors d'échapper aux poursuites et se réfugie à Valenciennes chez des amis. Reconnu par certaines personnes, il tente un dernier subterfuge et essaie de gagner la Belgique en se cachant dans une charrette de paille. Mais il est finalement arrêté à Macou, hameau de Condé, le 6 septembre.



Il est aussitôt incarcéré à la prison improvisée dans l'abbaye de Saint-Jean, puis transféré ensuite dans la maison d'arrêt de la commune où il se retrouve avec Thomas-Joseph LIBERT et d'autres détenus, dans le froid et la promiscuité de ces endroits infâmes.

C'est le 15 octobre également qu'il est convoqué devant le Tribunal Révolutionnaire présidé par LACOSTE.

Un Onnaingeois, qui a suivi le procès, a relaté le dialogue ci-après : (10)

« Le Président lui demande :

- *N'est-ce pas toi qui empêchas plusieurs des tiers à faire le serment demandé ?*

Le Père GUIOT répond :

- *Nous nous réunîmes pour en délibérer et nous reconnûmes que notre conscience ne nous autorisait pas à le prononcer.*

Alors, le greffier se leva et dit au tribunal :

- *Ce citoyen n'est pas un méchant ; c'est son supérieur qui l'a perdu.*

Le Président, avant de lui adresser les 4 questions rituelles, lui demande :

- *Veux-tu jurer d'être fidèle à la République et de ne plus professer ta religion ?*

Père GUIOT s'écria :

- *Je serai toujours catholique, quoi qu'il arrive !*
- *Peut-être, dit le Président, mais pas publiquement !*
- *Si, publiquement, reprend le Révérend Père, n'importe où je me dirai toujours catholique, partout je puiserai ma foi en Jésus-Christ !*

Il prononça ces paroles d'une voix éclatante, comme s'il était en chaire pour une homélie.

Des murmures accueillirent cette proclamation et l'un des patriotes, juge ou tribunal, s'écria :

- *Voyez cet effronté !*

Le secrétaire du tribunal se leva et dit au Récollet :

- *Sais-tu que tu vas être guillotiné ?*

L'accusé le regarda en souriant et lui répondit :

- *Je sais que ce sera bientôt fait... probablement aujourd'hui ! »*

La prévision de Pierre-François GUIOT va se réaliser. Accompagné de Thomas-Joseph LIBERT et des autres religieux mentionnés au chapitre précédent, à 11 heures, ce même jour, il gagne la Grand'place où l'attend la machine infernale.

Troisième appelé par LEDOUX, il monte sans faillir les marches où l'attend la mort, et le couperet retombe sur ce Récollet de 66 ans.

(7)-Provincial = Supérieur régional de plusieurs maisons d'un Ordre Religieux.

(8)-Jointe : Une jointe, ou conseil chargé d'administrer les pays conquis, avait été instituée par le duc d'YORK. Elle avait pour chef : Messire Jacques-Antoine LECLERC, conseiller d'état de sa Majesté.

(9)-Ce dixième jour était appelé « décadi » dans le calendrier républicain.

(10)-L'Onnaingeois qui a consigné ces notes est Emmanuel PLICHON, dit « Manuel » - il était le « massard » du collecteur d'impôts. Cultivateur, marié à Marie-Françoise NONCLERCQ, il habitait rue de l'Arbre d'Or (rue Mirabeau), à l'emplacement actuel de la Salle Jeanne d'Arc. Il joua un rôle important dans la commune où il fut, tour à tour, premier adjoint au maire, officier municipal et greffier.